



# MAIRIE DE PONTGOUIN

1 Rue Saint-Jean - 28190 PONTGOUIN

☎ 02 37 37 40 19 - 📠 02 37 37 42 07 - 📧 mairie.pontgouin@wanadoo.fr

## REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Séance du 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 6 septembre à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 1<sup>er</sup> septembre 2022, suite au conseil du 1<sup>er</sup> septembre où le quorum n'a pas été atteint, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRIESSE, Maire de Pontgouin.

**Étaient présents** : Mmes MASSELUCCI Sylvie, MOURANT PERINO Mélanie, FOSSIER-KUN Iris

M. DELEMOTTE Luc, FRIESSE Jean-Claude, RIQUE Marcel, ALATERRE Philippe

**Absents excusés** : GERMOND Joëlle, LABONNE Fanny (pouvoir Luc DELEMOTTE), HUET Anne-Sophie, LEVEAU Jean-Pierre, POUICIN Nicolas

**Absents non excusés** : POIREL Laëtitia, CHAUVIN Cindy, M. BESNARD David

**Secrétaire de séance** : Luc DELEMOTTE

**Présents : 7 – Représentés : 1 – votants : 8**

### Délibération 2022 61 – Choix du soumissionnaire pour les travaux de Guimonvilliers

M. le Maire indique avoir convoqué la commission appel d'offre le 29 juillet 2022 suite au marché public concernant l'aménagement de bordures et de trottoirs à Guimonvilliers.

Quatre entreprises ont déposé chacune des plis. Le service chargée de l'analyse des offres est : AD2I du Perche pour Eure et Loir Ingénierie. Après étude, et au vu des critères d'attribution établis, l'offre de l'entreprise TP28 est la mieux disante, avec un devis à hauteur de 61 325 € HT soit 73 590 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise TP28 pour les travaux de Guimonvilliers.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le 8 septembre 2022  
Le Maire, J.-C. FRIESSE

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 06/09/2022

ID : 028-212803027-20220906-202261-DE

